

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 28

Artikel: Le régiment d'Ernst
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

un an 4 fr. 50
SUISSE six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

La ligne ou son espace, 15 c.
—
Pour l'étranger, 20 cent.

La fête cantonale des sous-officiers.

Au moment où les affiches les plus diverses annoncent partout la fête cantonale des sous-officiers, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques détails et en leur racontant les prouesses futures de nos sous-officiers dans les journées des 21, 22, 23 et 24 juillet.

La société se réunit pour la première fois à Lausanne. La Société fédérale, forte de 1400 membres, compte à peu près la moitié de Vaudois dans son sein ; son but est de perfectionner, en dehors du service de la patrie, l'instruction militaire de ses membres. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont un véritable encouragement pour elle, et nous sommes enchantés de faire, à Lausanne, sa connaissance plus intime.

La fête promet d'être charmante, une des plus jolies et des plus variées que nous ayons eues depuis longtemps dans notre ville. Le programme, bien étudié, nous fait espérer quelques journées instructives et très amusantes en même temps. Il y aura tir pendant quatre jours, concours d'équitation, courses de chevaux, concours d'escrime, de pointage et de harnachement. En outre, plusieurs importantes questions militaires ont été mises au concours ; 15 mémoires sont parvenus, et le jury, qui les a déjà examinés, a jugé sur leurs mérites respectifs.

Ces quatre journées seront des plus remplies. Le vendredi est consacré entièrement au tir. Le samedi matin, la diane et le canon nous apprendront que la fête commence. Quelques bons bourgeois ouvriront l'œil en maugréant, mais le refermeront probablement de suite : le Lausannois aime tant à dormir.

Le cortège se formera et arrivera à Beaulieu, paré et organisé pour la circonstance. Disons quelques mots de l'arrangement général de la place.

Dans l'angle nord-est, une élégante cantine à l'architecture militaire, avec créneaux et machicoulis, œuvre de M. le capitaine Cugnet, pourra contenir 1200 couverts ; le tout bien décoré d'armes et de verdure. La tribune est prête pour les orateurs qui viendront nous réjouir, les uns par de patriotiques paroles, d'autres par quelques bonnes chansons militaires.

En face, la salle de bal, en verdure, où nos élégants troupiers feront valser à qui mieux mieux leurs belles demoiselles.

À droite, et occupant le reste de la place, se trouve le champ de courses, dont la piste est séparée des

spectateurs par des barrières en planches. Le milieu de l'enceinte est réservé aux voitures et au public ; la partie basse, aux actionnaires (pauvres actionnaires ! au moins là vous ne serez pas comme l'élegant, trompé avec défenses d'ivoire) ; et la partie supérieure, formant un gradin naturel avec élégant tapis vert, sera pour ceux qui paieront 2 francs. De là le coup d'œil sera réellement beau. On verra le champ de courses dans son ensemble ; on pourra suivre toutes les péripéties de la lutte et tous les épisodes plus ou moins drôles qui ne manqueront pas de se produire. On verra à ses pieds toute la place avec son nombreux public, les voitures, les baraques, et, au loin, le magnifique panorama du Léman et des Alpes. — Le spectacle sera curieux, et c'est la première fois, croyons-nous, que Lausanne se lance dans ce genre de sport ; il y a bien eu, dans le temps, une espèce d'hippodrome sur Montbenon et quelques courses à âne, ou en sac, mais jamais de courses sérieuses.

Le programme nous promet, pour samedi après midi, des concours variés : escrime à la baïonnette et au sabre de cavalerie, concours de pointage et de harnachement, toutes choses nouvelles pour la grande majorité des gens. Le soir, concert à la cantine.

Dimanche matin, équitation, concours spéciaux et assemblée générale ; l'après-midi, courses de chevaux avec distribution des prix ; le soir, grand cortège en ville et, plus tard, bal.

Le lundi, distribution des prix pour les autres concours et le tir ; banquet et clôture de la fête.

Puisse le soleil ne pas nous boudier, comme il le fait depuis quelque temps, et la fête réussira en tous points ; tout est bientôt prêt. F. C.

Le régiment d'Ernst.

Un de nos abonnés, M. E. Favre, à Nyon, a eu l'obligeance de nous communiquer une lettre de « l'Avoyer, Petit et Grand Conseil, de la Ville et République de Berne, » datée du 20 mars 1792, par laquelle Leurs Excellences informaient leurs bailles de la décision qu'elles venaient de prendre au sujet des actes outrageants dont le régiment d'Ernst, au service de Louis XVI, avait été victime de la part de révolutionnaires français, qui, ne pouvant le corrompre, s'en rendirent maîtres par la trahison, le 26 février 1792.

Les événements dont ce document fait mention étant intimement liés au grand bouleversement social qui se préparait en France, et dont la prise de

la Bastille, arrivée le 14 juillet de la même année, fut la conséquence, il n'est point hors de propos de les rappeler dans le moment où la France fête ce mémorable anniversaire.

Après un exposé succinct de ce qui s'était passé, L.L. E.E. s'exprimaient ainsi :

« Instruits d'une injure aussi grave, d'une violation aussi manifeste de nos Traités, nous avons aussitôt arrêté de ne pas laisser plus longtemps ce corps exposé à de nouveaux dangers. Et nous l'avons informé de notre résolution. Nous en avons fait part en même temps au Roy très Chrétien, et nous avons requis Sa Majesté de lui faire rendre les armes qui formaient sa propriété, et qui lui ont été enlevées d'une manière aussi outrageante, de lui accorder une retraite sûre et honorable, et de lui assurer enfin la route la plus convenable pour retourner dans sa patrie. Tout le Corps helvétique a pris la plus grande part à cet événement comme intéressant la nation entière, et les différents Etats nous ont déjà fait parvenir les témoignages les plus expressifs. Si quelque chose peut adoucir la sensation douloureuse qu'il nous a causé, c'est la conduite sage et prudente des officiers, l'obéissance et la fidélité des soldats dans une circonstance aussi délicate, ce qui nous a fait mettre le plus vif empressement à consoler les uns et les autres, par le témoignage de notre bienveillance et de notre protection souveraine. Nous leur avons annoncé que nous venions de pourvoir au sort du Régiment à compter de l'époque de son retour au pays. Les officiers jouiront provisoirement de leur demi-payé, et les bas-officiers et soldats de la paye entière. Nous vous en informons par cette lettre, pour que vous en donniez connaissance aux ressortissants de vos bailliages. Nous ne doutons pas que, voyant avec peine le traitement injurieux qu'ont éprouvé leurs compatriotes, ils ne leur fassent à leur tour l'accueil favorable qu'ils ont lieu d'espérer.

Donné ce 30 mars 1792. »

Voici maintenant les faits d'après l'histoire :

Le plus ancien régiment suisse au service de France, le régiment bernois d'Ernst, qui se trouvait en garnison à Aix en Provence, était mal vu des patriotes marseillais, dont il avait dû, plusieurs fois, contenir les élans révolutionnaires. Dans la nuit du 25 février 1792, 2000 gardes nationaux, avec de l'artillerie, partirent de Marseille. Ramassant en chemin tout ce qui voulait se joindre à eux, ils arrivèrent devant Aix au nombre de 10,000. Les Suisses se mirent en mesure de les repousser, et les deux corps restèrent en présence plusieurs heures, pendant lesquelles les Marseillais firent d'inutiles tentatives pour corrompre officiers et soldats. La troupe désirait agir avec vigueur, mais son commandant, octogénaire et infirme, consentit à conclure une convention avec le traître Barbantanne, commandant de la province, d'après laquelle les insurgés devaient retourner immédiatement à Marseille. Mais ceux-ci, au lieu de s'éloigner, se fortifièrent pendant la nuit, cernèrent l'emplacement des casernes, situé hors de ville, dans une cour close de murs, et amenèrent du canon sur deux éminences qui le dominaient. A la pointe du jour, le régiment, sommé de se rendre, s'y refusa, rejetant avec indignation les séductions qui lui furent prodiguées. Néanmoins, après de longues négociations avec le général, il fut convenu que les Suisses remettraient les casernes et en sortiraient les armes baissées. Les gardes nationaux, sous menace de décharger les canons, exigèrent qu'ils sor-

tissent sans armes. Les Suisses se soumirent; les officiers même furent désarmés; ils ne gardèrent que leurs uniformes. Il parut dès lors hors de doute que Barbantanne et les autorités d'Aix étaient d'intelligence avec les Marseillais.

Cette catastrophe présenta un phénomène peut-être unique, c'est que, dès cet instant, ce régiment ne compta pas un seul déserteur, et qu'une stricte discipline s'y maintint. Trente hommes, qui se trouvaient détachés dans les montagnes, conservèrent courageusement leurs armes, et les gardèrent après avoir rejoint. L'officier qui commandait ce détachement, Sterky, de Morges, fut récompensé de sa fermeté par le gouvernement bernois.

Les Marseillais, enflés du succès inespéré de cette audacieuse entreprise, marchèrent vers Paris, et chantèrent l'hymne de Rouget de l'Isle à leur entrée dans cette ville, le 30 juillet, et à l'attaque des Tuileries, le 10 août.

En juin, le régiment d'Ernst, devenu régiment de Watteville, fut rappelé par le gouvernement bernois, comme on l'a vu dans la pièce qui précède. Un membre du Sénat, le trésorier de Gingins, fut chargé d'aller recevoir cette troupe à la frontière, où elle échangea l'armement qui lui avait été rendu contre celui que le gouvernement bernois lui donna.

De Crassier, où cette opération eut lieu, le régiment partit pour Nyon, où il entra au bruit de l'artillerie qui y avait été disposée à cet effet. Un bataillon d'élite l'y attendait pour lui rendre les honneurs militaires, et cette réception fut terminée par un repas de corps aux frais de l'Etat.

Un divorce.

Un de nos abonnés nous communique les réflexions suivantes, inspirées sans doute par la lecture de l'article que nous avons publié dans notre précédent numéro : *La question du divorce discutée par ces dames*. La conclusion en est charmante :

« C'est un mot qui contient une foule de choses que celui du divorce! Quand on réfléchit un peu à l'action elle-même et aux fruits qu'elle porte inévitablement, on n'ose pas énumérer dans son esprit tout ce qu'il y a d'affreux dans un divorce. Quoi qu'il en soit, j'ose parler de cette désunion, qui est si commune de nos jours. Il est vrai que tout ce qui est commun n'est pas toujours bon à dire ou à faire, surtout quand on a pour juge les lecteurs du *Conteur vaudois*.

J'aime à croire qu'ils ne seront nullement offusqués du divorce dont je vais parler, et duquel je ne veux tirer aucune conclusion, aucune leçon, laissant libre chacun de former son opinion pour ou contre.

Ils étaient tous deux à peu près du même âge, lorsqu'un jour ils furent unis. Je dis : ils furent, car ce n'est pas de leur volonté propre qu'ils accomplirent ce que dans le monde on appelle une union! Cela peut réussir, puisque rien n'est impossible. Je me rappelle avec quel plaisir je les rencontrai la première fois ensemble. Comme elle était belle! comme il était beau! Je ne pouvais jamais les voir l'un sans l'autre, chose rare en ce monde dans bien des ménages, où l'homme va au café avec ses amis, pendant que la femme raccommode et s'ennuie à la maison. Je puis affirmer qu'ils étaient bien attachés, car maints petits détails que je connaissais sur